

NOMENCLATURE : 3-5

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

ADHESION A L'ASSOCIATION WORLD CLEANUP DAY - France

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON

L'association World Clean up Day - France, d'intérêt général, promeut et coordonne la journée mondiale du nettoyage de la planète, à laquelle la ville de Lens participe activement à travers des opérations de collecte de déchets sur l'espace public.

C'est dans ce cadre que la Municipalité souhaite renforcer l'efficacité, l'efficacité et la viabilité des politiques publiques menées en termes de propreté, de réduction des déchets et de lutte contre les incivilités et dépôts sauvages. Elle souhaite poursuivre son engagement sur le long terme en participant localement à la journée mondiale du nettoyage de la planète, et ainsi contribuer à améliorer le cadre de vie de ses habitants en adhérant à cette association.

Les objectifs de cette adhésion sont de :

- Développer et soutenir les actions d'éco-citoyenneté sur le territoire communal,
- D'organiser des échanges d'expériences entre territoires et de bénéficier de campagnes de communication et d'une visibilité auprès des autres adhérents.

La Ville de Lens versera à l'association une cotisation en 2023 dont le montant est fixé selon le nombre d'habitants. Cette cotisation d'un montant de 400 euros sera reconduite en 2024, 2025 et 2026 sous réserve de la disponibilité des crédits. Un bilan des actions entreprises sera également réalisé chaque année avec l'association.

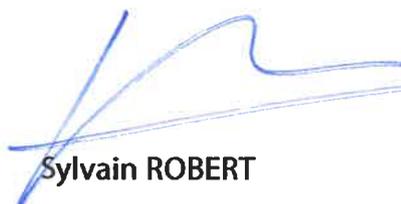
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à adhérer à l'association World Clean up Day - France et à signer tout document relatif au bon déroulement de ce dossier.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser à l'association une cotisation de 400€ au titre de l'année 2023.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,



Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,



Virginie GLEMBA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 21 OCTOBRE 2022

=====

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022 – 18H00

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 octobre 2022.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, NION et VAIRON, M. REAL, Mmes MASSET et BRASSART, M. HOJNATZKI, Mmes LOURDELLE, GLEMBA, et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes BEDNARSKA et LEROY, MM. PACH et CLAVET, Mme VINCENT.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, M. CUGIER ayant donné pouvoir à Mme LAGNIEZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, MM. DUCASTEL et BERNA n'ayant pas donné de pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.